

Imposition minimale de l'OCDE

Déclaration et enregistrement

Application OMTax

Les entités constitutives imposables des groupes d'entreprises multinationaux concernés sont tenues de déposer une déclaration (déclaration d'impôt complémentaire). La déclaration, pour laquelle ces entités doivent s'enregistrer, se fait via l'application en ligne **OMTax** (www.omtax.admin.ch). OMTax est une solution informatique commune développée par l'AFC et les cantons. Elle est intégrée à [ePortail / ePortal](https://www.eportal.admin.ch), le portail électronique de la Confédération (<https://www.eportal.admin.ch>). Pour accéder à OMTax, la création préalable d'un compte sur ePortail (ePortal) est nécessaire. Des informations complémentaires, ainsi que des guides d'utilisation, sont disponibles sur le site www.omtax.ch.

Délais

Les entreprises imposables doivent s'enregistrer spontanément dans OMTax à partir du 1^{er} janvier 2025. Une fois l'enregistrement effectué, elles pourront accéder à leur déclaration OMTax. Notez que le traitement de l'enregistrement et l'envoi du code d'activation peuvent nécessiter plusieurs jours ouvrables. Il est donc recommandé d'effectuer cette démarche le plus tôt possible. La déclaration d'impôt complémentaire doit être déposée dans un délai de 15 mois après la clôture de l'exercice (18 mois pour le premier exercice). Les groupes d'entreprises clôturant l'exercice au 31 décembre 2024 et assujettis à l'impôt complémentaire pour cet exercice doivent déposer leur déclaration d'ici le 30 juin 2026.

GloBE Information Return (GIR)

Les mêmes délais s'appliquent pour le dépôt du GloBE Information Return (GIR). Cette procédure est indépendante de la déclaration mentionnée ci-dessus (déclaration d'impôt complémentaire). À ce jour, aucune information détaillée sur le déroulement de cette procédure n'est encore disponible.

Entités constitutives imposables

Pour déterminer quelles entités constitutives du groupe d'entreprises sont imposables et pour quel(s) type(s) d'impôt, veuillez consulter l'article 5 OIMin.

Support OMTax

Pour toute question technique relative à OMTax, les contribuables du canton de Berne peuvent contacter le support OMTax par <mailto:omtaxsupport.sv@be.ch> ou par téléphone au 031 633 60 01. Pour les demandes liées au portail électronique de la Confédération ePortail / ePortal (p. ex.: problèmes de connexion), veuillez vous adresser au support compétent.

Liens

[Publications de l'OCDE sur l'impôt complémentaire](#)

[CSI](#)

[RS 642.161 - Ordonnance du 22 décembre 2023 sur ... | Fedlex](#)